

Le marché suisse des télécoms en comparaison internationale

Extrait du
8^{ème} rapport d'implémentation de l'UE étendu à la Suisse

Auteurs :

Dieter Elixmann

Rolf Schwab

Bad Honnef, mars 2003

Introduction

En 2002, WIK-Consult a présenté une étude sur l'état du marché suisse des télécommunications en comparaison internationale. Une partie de cette étude portait sur une comparaison de la Suisse avec l'UE et ses pays membres, basée sur le 7^{ème} rapport d'implémentation. Entre-temps, le 8^{ème} rapport d'implémentation est paru.

Le présent rapport vise en premier lieu à comparer la Suisse avec l'UE et ses pays membres sur la base du 8^{ème} rapport d'implémentation, et s'efforce de dresser un bilan empirique le plus complet possible du marché suisse des télécommunications. Précisons que, pour des raisons de disponibilité des données, les indicateurs retenus dans le 8^{ème} rapport d'implémentation pour les différentes dates-clés n'ont pas tous pu être pris en compte pour la Suisse. Ce rapport constitue donc un aperçu du 8^{ème} rapport d'implémentation, enrichi d'informations spécifiques à la Suisse.

Nous avons repris directement du 8^{ème} rapport d'implémentation les données concernant les pays membres de l'UE et, le cas échéant, le Japon et les États-Unis. Nous ne garantissons donc pas la précision et la consistance de ces données, mais nous tenons à préciser que nous avons repéré à certains endroits des incohérences concernant certains pays (notamment l'Allemagne).

En comparaison avec son 7^{ème} rapport, la Commission européenne a effectué toute une série de modifications dans son 8^{ème} rapport. Elles concernent d'une part la structure de l'enquête : on constate en effet que ce 8^{ème} rapport est plus complet et plus subtil en ce qui concerne les critères considérés pour la comparaison empirique. Par conséquent, les différents thèmes ne sont pas abordés dans le même ordre. La date limite des données du 8^{ème} rapport d'implémentation se situe en général au troisième trimestre 2002.

D'autre part, l'EU a effectué, par rapport au 8^{ème} rapport d'implémentation, une modification fondamentale en matière de calcul des données, puisque les prix de tous les pays peuvent être comparés. Dans le 7^{ème} rapport d'implémentation, la règle consistait à rendre les prix comparables en les convertissant à l'aide des parités du pouvoir d'achat. Dans le 8^{ème} rapport d'implémentation, la Commission européenne n'utilise que les taux de change nominaux, un procédé qui a d'importantes conséquences pour la Suisse puisque les deux approches révèlent des différences notoires.

La structure du présent rapport est similaire à celle du 8^{ème} rapport d'implémentation. Afin de faciliter la comparaison avec notre étude de l'année 2002, nous indiquons aussi bien les prix basés sur les parités du pouvoir d'achat que ceux basés sur les taux de change nominaux.

En ce qui concerne les pays faisant partie de l'union monétaire, la Commission européenne se base pour 2001 sur les parités déjà fixées par rapport à l'euro pour les monnaies nationales existant encore à l'époque. Pour les autres pays (Danemark, Suède, Royaume-Uni), la Commission européenne part du principe que les parités des monnaies de ces trois États sont identiques en 2001 et en 2002. Cela vaut également pour les parités des monnaies du Japon et des États-Unis par rapport à l'euro. Pour la Suisse, nous avons basé nos calculs pour 2001 et 2002 sur la moyenne du taux de change annuel du franc suisse par rapport à l'euro.¹

En principe, le calcul effectué sur la base des parités du pouvoir d'achat (PPA) se différencie de celui réalisé sur la base des taux de change puisque le premier tient

¹ voir www.oanda.com.

compte du niveau général des prix ("pouvoir d'achat") dans les pays concernés, alors que le second ne prend pas cet élément en considération. Cela signifie que plus il y a d'écart entre les niveaux de prix, plus cette différence s'accroît (différence entre le taux de change nominal et le taux de change PPA). Ainsi, en comparaison internationale, si le niveau des prix dans un pays A est supérieur à celui d'un pays B, le pays A se positionne ceteris paribus en meilleure position que le pays B.

Dans son 8^{ème} rapport d'implémentation, la Commission européenne elle-même ne donne aucune raison quant à sa préférence pour les taux de change nominaux. Nous supposons toutefois qu'elle a modifié sa méthode de comparaison des prix et qu'elle s'oriente désormais exclusivement sur les taux de change nominaux parce que les différences entre les niveaux de prix deviennent moins significatives au sein de l'Union européenne (du moins pour les États faisant partie de l'union monétaire).

En février 2003, WIK-Consult a déjà établi pour l'OFCOM un rapport préalable au présent rapport dans lequel apparaissaient les premières comparaisons établies entre le marché suisse des télécommunications et les pays de l'UE, sur la base des données déjà disponibles. Le présent rapport reprend certes ces informations, mais son contenu va beaucoup plus loin. En effet, nous avons procédé à un changement de méthode, afin d'être en parfait accord avec le 8^{ème} rapport d'implémentation. Ainsi, nous avons procédé aux conversions des monnaies en prenant 2001 comme année de base, aussi bien pour l'an 2002 que pour l'an 2001. Les données indiquées dans le rapport préalable ne sont donc pas toujours identiques à celles mentionnées ici.

Le rapport dans son intégralité n'est disponible qu'en langue allemande. Vous en trouverez ci-après un résumé en français.

Résumé

Volumes de marché

Avec un volume de 8,6 milliards d'euros en 2002, le marché suisse des télécommunications se place au septième rang par rapport aux pays de l'UE, au niveau de la Suède, de la Belgique/Luxembourg et de l'Autriche. Pour 2003, l'OETI² s'attend à ce que le marché suisse des télécommunications connaisse une croissance de quelque 4,5%. L'impulsion doit provenir essentiellement du marché de la télévision par câble et des services de téléphonie mobile, alors que celui des services de téléphonie fixe devrait accuser une légère baisse.

Infrastructure et services sur le marché du réseau fixe

La Suisse se situe dans le premier tiers des pays européens en ce qui concerne le nombre des exploitants de réseau et le nombre des fournisseurs de services de téléphonie vocale.

Par rapport aux pertes de parts de marché subies par l'opérateur historique dans le domaine de la téléphonie vocale, on peut partir de deux valeurs différentes, à savoir le chiffre d'affaires et le volume de trafic. Si l'on considère le chiffre d'affaires, on constate qu'en Suisse, bien plus que dans la plupart des autres pays, les concurrents de l'opérateur historique ont gagné de vastes parts de marché, aussi bien dans les communications locales (15%) que dans les liaisons interurbaines (41%) et internationales (59%). En réalité, seule la Grande-Bretagne connaît une concurrence encore plus réussie dans ces segments de marché.

Si l'on considère les minutes de communication, le tableau est quelque peu différent. L'opérateur historique suisse a dû céder à ces concurrents 17% du marché dans le secteur des communications locales, 26% dans celui des communications nationales et 53% dans celui des communications internationales. Il convient toutefois de souligner que la méthode employée se base sur des données suisses comprenant à la fois les communications interurbaines et les communications locales. D'après la part de marché de l'opérateur historique calculée selon les minutes, la Suisse se trouve ainsi dans le tiers supérieur européen dans le domaine local et international, et dans le deuxième tiers en ce qui concerne les communications nationales.

Pour ce qui est des liaisons internationales, il faut cependant souligner qu'en Suisse, selon les données de l'OFCOM, les pertes de parts de marché subies par l'opérateur historique sont moins importantes si l'on se base sur les minutes que si l'on considère les chiffres d'affaires. On aurait pourtant tendance à attendre le contraire, puisque les tarifs pratiqués par les concurrents sont en général bien plus bas que ceux de Swisscom. Il convient donc de voir de plus près si la comparaison empirique correspond à la réalité. A priori, on ne peut exclure la présence de données incomplètes. En tous les cas, il ne nous semble pas indiqué actuellement pour la Suisse de procéder à une comparaison des parts de marché des communications internationales, que ce soit selon la quantité ou selon le chiffre d'affaires.

Possibilités à disposition des consommateurs

Dans le domaine de la téléphonie vocale, tous les usagers suisses disposent d'une large palette d'opérateurs, aussi bien pour les communication locales, interurbaines et

² Observatoire européen des technologies de l'information (2003): European Information Technology Observatory 2003, Frankfurt a.M., Allemagne; voir www.eito.org

internationales. A souligner que dans le secteur local, les consommateurs de certains pays européens ont un choix sensiblement plus réduit.

Si l'on considère les raccordements d'abonné, il s'avère toutefois que, contrairement à la plupart des États d'Europe, les usagers suisses n'ont guère d'autres options que de choisir l'opérateur historique, à savoir Swisscom. Les particuliers notamment, ne disposent pour l'heure d'aucune autre possibilité. Cette situation pourrait évoluer au plus tôt vers mi-2003, lorsque l'exploitant de réseau câblé Cablecom offrira à ses clients des services téléphoniques par le raccordement au câble TV.

Interconnexion

Les tarifs suisses de l'interconnexion sont élevés par rapport à la moyenne européenne (sur la base d'une conversion par les taux de change). Cette constatation s'applique à tous les segments de l'interconnexion.

En Suisse, contrairement à d'autres pays d'Europe, il n'existe pas d'interconnexion locale, mais uniquement une interconnexion en transit simple et double.

Malgré la diminution de la taxe du transit simple en 2002, la Suisse continue de présenter dans ce segment le tarif d'interconnexion le plus élevé en Europe. La taxe pour la terminaison du transit simple dépasse la moyenne européenne de 38%.

En dépit de la baisse de la taxe de terminaison pour le transit double, la Suisse appartient, dans ce segment aussi, aux pays européens les plus onéreux. Elle dépasse la moyenne de 29%. Seules l'Autriche et la Finlande ont des taxes plus élevées.

Enfin, les taxes de terminaison pratiquées en Suisse pour les communications du réseau fixe vers le réseau de téléphonie mobile comptent parmi les plus chères en Europe.

Marché de la téléphonie mobile

Avec 77% en août 2002, le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Suisse est supérieur à la moyenne de l'UE. Il correspond à une croissance de 10% par rapport à l'année précédente.

La concurrence sur le marché suisse de la téléphonie mobile se distingue de maintes façons de celle régnant sur d'autres marchés de la téléphonie mobile en Europe.

Tout d'abord, il n'existe qu'un seul fournisseur de services de téléphonie mobile en plus des trois exploitants de réseau présent sur le marché de la téléphonie mobile de deuxième génération en Suisse. Il en va autrement dans des pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne et la Suède, où il y a bien plus de dix fournisseurs de services hormis les exploitants de réseaux.

Ensuite, la part de marché de Swisscom Mobile, la filiale de téléphonie mobile de l'opérateur historique, est la plus importante en comparaison européenne. Swisscom Mobile possède en effet, si l'on considère les usagers, une part de marché de 62,7%, une valeur qui n'atteint que 47% en moyenne européenne.

Enfin, l'utilisation de la téléphonie mobile en Suisse est très coûteuse par rapport à l'Europe, aussi bien pour les particuliers que pour les clients commerciaux. Elle se situe nettement en dessus de la moyenne européenne.

Accès local et accès internet à large bande

Jusqu'à présent, Swisscom n'a pas été contraint d'offrir à ses concurrents des services leur permettant d'accéder directement aux clients finaux. C'est la raison pour laquelle il n'existe actuellement aucune autre possibilité de raccordement telle que le dégroupage total, l'accès partagé ou l'accès à haut débit. En Europe, la Suisse est donc (encore) clairement une exception.

En Suisse, 200'000 des 330'000 raccordements internet à large bande s'opèrent par le réseau câblé de télévision. Les 130'000 restants sont des raccordements ADSL exploités directement par Swisscom ou par des partenaire revendeurs.

Services internet

Avec un taux de pénétration de l'internet dans les ménages de 46%, la Suisse se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE. Dans les pays scandinaves notamment, l'utilisation de l'internet est nettement plus élevée.

En ce qui concerne le taux de pénétration des raccordements à large bande pour l'utilisation de l'internet, la Suisse fait désormais partie du peloton de tête en Europe. Seuls la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas présentent un taux supérieur.

La part de marché de Bluewin, la filiale internet de l'opérateur de services fixes historique, est de 35,6% en Suisse. En Espagne, en Finlande et en France, la part de l'opérateur historique concerné est sensiblement plus élevée.

Les prix pour l'utilisation de l'internet en Suisse sont relativement élevés en comparaison européenne, lorsque l'on effectue les calculs selon le taux de change nominaux. Si l'on considère la taxe de raccordement téléphonique et les taxes d'utilisation, la Suisse se trouve dans les deux cas dans le premier tiers européen. Avec un calcul réalisé selon les parités du pouvoir d'achat, la position de la Suisse s'améliore en comparaison internationale en se situant au milieu du tableau.

Prix de la téléphonie fixe

Les conclusions ci-dessous concernant les prix pratiqués sur le marché de la téléphonie fixe se réfèrent aux calculs effectués sur la base des taux de change nominaux, cette base de comparaison ayant la préférence de la Commission européenne. Si les calculs se fondaient sur les parités du pouvoir d'achat, la Suisse améliorerait sa position par rapport aux pays de l'UE.

La Suisse occupe le milieu du classement des États européens, mais certains segments du marché des télécommunications présentent de nettes différences.

Ainsi, le tarif mensuel de base en Suisse, notamment pour les particuliers, est l'un des plus chers en Europe. De même, le prix des communications locales est relativement élevé, en raison du fait qu'en Suisse, on n'opère plus de distinction entre les communications locales et interurbaines.

La Suisse occupe une meilleure position dans le secteur des communications interurbaines.

La Suisse est en revanche l'un des pays européens les plus avantageux dans le secteur des liaisons internationales. Quelle que soit la région du monde considérée, la Suisse occupe toujours l'un des premiers rangs; elle offre même souvent les tarifs les plus bas.

Cinq ans après la libéralisation, la concurrence au niveau des prix semble continuer à jouer un rôle important. Si l'on compare l'opérateur historique à ses concurrents, on remarque en effet que les prix de Sunrise, le principal concurrent, sont inférieurs de 10 à 20% à ceux de l'opérateur historique; d'autres concurrents pratiquent des prix encore beaucoup plus avantageux.

Lignes louées internationales

En Suisse, les prix des lignes louées internationales se situent toujours nettement en dessus de la moyenne de l'UE, indépendamment de la largeur de bande considérée.